

AU 1^{er} AVRIL 1988 - T.V.A. 18,60 % EN SUS

1. ACCES AU RESEAU

1.1. Accès direct : Abonnement mensuel incluant la location du modem sauf pour les raccordements à 300 bit/s.

Asynchrones	300 bit/s 1200 bit/s	730 F/mois 1180 F/mois
Synchrones X25	2400 bit/s 4800 bit/s 9600 bit/s 19200 bit/s 48000 bit/s	1270 F/mois 1330 F/mois 1630 F/mois 2060 F/mois 7650 F/mois

1.2. Accès téléphonique et télex : abonnement à ces réseaux facturé par FRANCE TELECOM.

- Téléx : tarif de ce réseau.
- Téléphone (RTC) :
 - par entrée banalisée asynchrone 300 (B 300) ou 1200 bit/s (B 1200) : tarif de communication de circonscription si l'appel se fait par le n° national ; tarif de voisinage ou à la distance si appel par un n° de secours.
 - par entrée réservée (ERS) : tarif du réseau téléphonique.
 - par entrée (EBS) ou sortie banalisée synchrone (SBS) 2400/4800/9600 bit/s : une Unité Télécom toutes les 120 secondes.

1.3. Location de l'ensemble coffret/modem pour l'accès synchrone 2400/4800 bit/s par RTC : 390 F/mois.

1.4. Location du MOCAM VX32 pour l'accès synchrone 9600 bit/s par réseau téléphonique commuté : 450 F/mois utilisation de la CAM X32 : 25 F/mois.

1.5. Service d'identifiant ID 27 ou ID 32 : facturation minimale mensuelle des communications (volume + durée) : 200 F/mois.

1.6. Concentrateur Local d'Entreprise (CLE) :

- Abonnement mensuel (durée de location minimum 6 mois)

Type	CLE 100	CLE 200	CLE 300
3 portes	1000 F	1300 F	1600 F
porte supplémentaire	100 F	120 F	150 F

- Option modems de départ :
 - Bande de base : 250 F/mois la paire
 - Vidéotex : 100 F/mois l'unité

2. RELATIONS ENTRE ABONNES

2.1. Entre deux abonnés TRANSPAC

Circuit virtuel	Commuté (CVC) (1)	Permanent (CVP)
300 à 1200 bit/s	0,018 F/mn	250 F/mois
2400 bit/s	0,028 F/mn	435 F/mois
4800 bit/s	0,040 F/mn	650 F/mois
9600 bit/s	0,050 F/mn	800 F/mois
19200 bit/s	0,090 F/mn	1560 F/mois

(1) bénéficient des réductions aux heures creuses (V2, V3), voir 3.3.

2.2. Entre un abonné téléphonique ou télex et un abonné TRANSPAC

	Sortie Banalisée	Entrée Banalisée	F/mn	Entrée Réservee
TELEX	SBTX(3)	EBTX (1)	0,26	-
TELETEL 0 (3605)	-	T0 (1)(5)	0,30	-
TELETEL 1 (3613)	-	T1 (1)(5)	0,18	-
TELEPHONE	asynchrone 300 b/s	B300 (1)	0,20	-
	asynchrone 1200 b/s	B1200 (1)	0,30	-
	synchrone 2400 b/s (2)	SBS	0,40	1410 F/m
	synchrone 4800 b/s (2)	SBS	0,40	1460 F/m
	synchrone 9600 b/s (6)	SBS	0,45	-

- (1) facturé à l'appelé (option Taxation Au Demandé).
- (2) plus prix du CVC à 2400 bit/s défini en 2.1.
- (3) paye en sus le tarif du réseau télex (taxe de la même circonscription).
- (4) tarif applicable à ID 27 + prix du CVC à 2400 bit/s défini en 2.1.
- (5) sous réserve de modification par FRANCE TELECOM.
- (6) plus prix du CVC à 4800 bit/s défini en 2.1.
- (7) tarif applicable à ID 32 + prix du CVC à 4800 bit/s défini en 2.1.

3. TRANSMISSION D'INFORMATIONS.

3.1. Volume : 0,076 F/Koctet (1024 octets)

3.2. Volume minimum facturé par communication (CVC) : 3200 octets.
Pour le calcul du prix les volumes sont arrondis par abonné et par tranche horaire au Koctet supérieur.

3.3. Réduction en fonction des horaires de transmission.

0 h	6 h	8 h	19 h	24 h
Jours ouvrables				
Samedi				
Dimanche et jours fériés				
		V1		
		V2 (réduction de 30 %)		
		V3 (réduction de 70 %)		

3.4. Dégressivité au volume

Réduction au-dessus de 1,5 million de Koctets par bimestre sur une même facture :
de 1,5 à 3,5 millions de Koctets : 25 %
plus de 3,5 millions de Koctets : 40 %
La réduction est plafonnée à 30 % et se cumule avec la réduction liée aux horaires (voir 3.3.)

4. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Prix de mise en service ou de changement d'adresse

- accès direct - 300 bit/s : 1720 F
- accès direct - 1200 bit/s et au-dessus : 3400 F
- entrée réservée téléphonique synchrone : (2400/4800 bit/s) : 1460 F
- coffret/modem, MOCAM VX32 : 2000 F
- identifiant ID 27 ou ID 32, ou CAM VX32 : 360 F
- concentrateur - concentrateur seul : 3000 F
- concentrateur - concentrateur + accès direct : 4800 F
- modem de départ (par porte) : 400 F

4.2. Prix de modification

- de débit avec reconstruction de LS : 3400 F
- de débit sans modification de LS, avec déplacement ou de configuration CLE avec déplacement : 1460 F
- de débit sans modification de LS, ni déplacement, ou de paramètres, d'option, de N° de compte ou de contrat ou de configuration CLE sans déplacement : 400 F
- de N° d'abonné TRANSPAC (demande du Client, dégroupement ou croisement de lignes) : 1200 F

4.3. Abonnement temporaire (durée inférieure à 3 mois)

- prix de mise en service majoré de 50 % (voir 4.1.)
- abonnement mensuel majoré de 50 % (voir 1.1.)
- volume, durée et options standards.

4.4. Forfait exposition, accès directs (durée inférieure à 3 semaines, payable d'avance TTC)

- prix de mise en service : réduction de 50 %.
- abonnement : forfait un mois (voir 1.1) couvrant le prix des communications nationales.
- les communications vers l'étranger sont facturées en sus.
- frais d'annulation de dossier : 860 F (300 bit/s) ou 1720 F (1200 bit/s et plus).

4.5. Options et services facturables

- groupe fermé d'abonné (GFA) : création : 525 F
- par abonné et par GFA, y compris le groupe commun si GFA : 24 F/mois
- accès multivoie : 2° voie logique et suivantes : 27 F/mois
- numéro court : débit inférieur à 48000 bit/s : 310 F/mois
- débit égal à 48000 bit/s : 1030 F/mois
- lignes groupées sur un numéro d'abonné :
 - abonnement mensuel de chaque ligne multiplié
 - par 1,15 si débit inférieur à 48000 bit/s
 - par 1,10 si débit de 48000 bit/s
- raccordement de secours sur un autre commutateur TRANSPAC :
 - abonnement mensuel multiplié
 - par 2 si débit inférieur à 48000 bit/s
 - par 3 si débit de 48000 bit/s
- appels des abonnés fictifs de service TRANSPAC :
 - prix volume et durée multipliés par 5.
- appels vers l'étranger : facturation séparée pour le compte de FRANCE TELECOM en exonération de taxes (se référer au tarif international des réseaux)
- modem supplémentaire (location minimum 12 mois) :
 - frais de mise en service : 1460 F
 - location mensuelle :
 - analogique 1200 bit/s : 415 F
 - analogique 2400 bit/s ou 4800 bit/s : 595 F
 - analogique 9600 bit/s : 1000 F
 - V 32 2400/9600 bit/s : 1000 F
 - bande de base 2400 à 19200 bit/s : 275 F
 - bande de base 48000 bit/s : 1310 F
- facture sur bande magnétique, par bimestre : 1660 F
- option de présentation du relevé bimestriel détaillé par couple appelant-appelé (type B), par abonné : 25 F/mois

5. PRESTATIONS DIVERSES

- Spécifications Techniques d'Utilisation du Réseau (STUR) : 775 F
- vente et mise à jour pendant 3 ans : 515 F
- réabonnement aux mises à jour (prix TTC incluant une TVA à 7 %) : 515 F
- interventions de maintenance (voir contrat article 11.4) :
 - main d'œuvre : 390 F/heure
 - déplacements : 2,75 F/km